

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Mardi 03 Mai 2016 à 21 h 00**

Etaient présents : MM. BOURRIER Christian – VERGEZ Christine – PONS Cathy – COUDERC Michel – DROUILLEAU Anne-Marie – HENDRICKX Serge – RAIMBAULT Guy – LAMBERT Gilbert – MOSCARDINI Laurence – PELÉ Emmanuel – RASTOUILAC Séverine – HAMCHART Nadia – CORCKET Jean-Pierre – BRUSTOLIN Aline - BOULLET Jérôme – FARGUES Esther – ROUGIER Jean – MANCEL Marie-José

Mr ESTOR Christian, absent, avait donné pouvoir à Mr COUDERC Michel
Mr REYTIER Pascal, absent, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER Christian
Mme SEIGNETTE Suzy, absente, avait donné pouvoir à Mr CORCKET Jean Pierre
Mme CAUT Isabelle, absente, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Christine
Mme CAPDEVILLE Véronique, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Jérôme

Secrétaire de séance : Mme DROUILLEAU Anne-Marie

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. Sur proposition de la commission « Finances », et après avoir entendu l'exposé de son président sur les modalités et critères d'attribution des subventions 2016 aux associations et après en avoir débattu, celles-ci sont approuvées par 22 voix pour et une abstention, par les membres du Conseil Municipal conformément au tableau suivant :

étant toutefois précisé que les Conseillers Municipaux en situation personnelle d'administrateurs n'ont pas pris part au vote de la ligne de subvention intéressant spécifiquement leur engagement associatif :

Associations	Montant Subvention en €	
	Fonctionnement	Exceptionnelle
Sports Individuels		
RAQUETTE LINDOISE	1000	
LES MARCHEURS DE LA VALLEE	500	
ESPACE FORME LALINDE	400	
LES FOULEES LINDOISES	500	
ACCA SOCIETE DE CHASSE LALINDE	200	
Sports d'Equipe		
ROSEAU LINDOIS - ECOLE DE PECHE	1100	
JUDO CLUB LALINDE	4500	
TENNIS CLUB DE LALINDE	800	
USL HAND BALL	1800	
USL BASKET	1700	

USL RUGBY	13000	
FOOTBALL CLUB LALINDE COUZE SAUVEBOEUF	3850	
CANOE KAYAK ENTENTE SPORTIVE LALINDE	650	
COULOBRE UNSS - CES LALINDE	500	
Ecoles		
APE ECOLE DE LALINDE	1100	
APE ECOLE DE SAUVEBOEUF	400	
COOPERATIVE SCOLAIRE LE RUCHER LALINDE	2300	2500
COOPERATIVE SCOLAIRE SAUVEBOEUF	1200	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LALINDE	1100	
FOYER SOCIO EDUCATIF - CES LALINDE	550	
Amicale Laïque		
SECTION DON DU SANG	250	
SECTION CLUB TOUJOURS SOURIRE	150	
SECTION GYMNASTIQUE	150	
SECTION LA RECREATION	750	
Comités des Fêtes		
COMITE DES FETES DE LALINDE	8000	
COMITE DES FETES DE STE COLOMBE	700	
FOYER DES JEUNES ET EDUCATION POPULAIRE SAUVEBOEUF	1200	
COMITE DE LOISIRS DE PORT DE COUZE	500	
Culturel		
LA TRADIGORDINE	7000	
THEATRE DE LA GARGOUILLE	2000	
MUSIQUE QU CŒUR DES BASTIDES	700	
FANFARE LES CADETS DE LALINDE	350	
KAMALA LINDA	300	
AU FIL DU DRAYAUX	200	
Divers		
SECOURS POPULAIRE	600	
CERADER 24	100	
CHATS LIBRES	100	
SEPANSO 24	100	
FNACA LALINDE	100	
ADIL 24	500	
FNATH COUZE LALINDE	100	
PERIGORD RAIL PLUS	100	
SOLIDARITES JEUNESSES	2000	
ZONE FRANCHE	3500	
TOTAUX	66600	2500
TOTAL GENERAL	69100	

Madame Esther FARGUES fait valoir que l'augmentation des taux d'imposition communaux votée par la majorité, aurait dû permettre à la commune de maintenir son niveau de soutien aux associations, mais qu'elle en constate la baisse.

Madame Christine VERGEZ et Monsieur Gilbert LAMBERT répondent que la légère augmentation des taux communaux d'imposition n'a fait que compenser d'un tiers la baisse des dotations de l'Etat en 2016, et que ce nouveau produit fiscal sera imputé aux investissements prioritaires et en aucun cas aux associations.

II. Marchés et travaux en cours ou à venir

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°1 au marché de démolition de l'immeuble cadastré AX54, rue des Alliés, avec l'entreprise ETR de Bayac, pour un montant de 6.222,80 € HT, ceci portant le marché à la somme de 36.283,80 € HT, soit 43.540,56 € TTC, en raison de la juxtaposition du bâtiment avec l'immeuble riverain et de la fragilité et du manque de stabilité des murs.
2. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention pour relevés topographiques avec le Cabinet GEOVAL de Lalinde s'élevant à 990,75 € HT et 1.188,90 € TTC, dans le cadre des prochains travaux de mise aux normes de l'accessibilité de la Mairie.
3. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec ARKETYPE SARL D'ARCHITECTURE de Lalinde, pour un montant de 6.640 € HT soit 7.968 € TTC, dans le cadre des prochains travaux de mise aux normes de l'accessibilité de la Mairie.

III. Conventions et contrats

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la signature d'une convention avec l'organisme « Solidarités-Jeunesses », en vue d'acquérir comme l'an passé un chantier de rénovation du petit patrimoine par de jeunes volontaires internationaux, et lui accorde une subvention de 2.000 € à cet effet.

IV. Urbanisme

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal mandate la Communauté de Communes des Bastides, Dordogne-Périgord (CCBDP), afin d'engager la procédure de modification du règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dans le cadre des lois « ALUR », « AVENIR », et « MACRON », ceci en vue de favoriser l'éventuelle extension ou la réalisation d'annexes d'habitations situées en zone N.

Questions diverses

1. *Madame Marie José MANCEL propose une communication de la Ville sur l'excellent résultat de Mr Yann MADELAINE, jeune lindois s'étant classé 53^{ème} sur plus de 600 concurrents à l'épreuve d'Enduro Moto « La Grappe de Cyrano ».*
Monsieur COUDERC répond très favorablement

2. *Monsieur Gilbert LAMBERT précise que la subvention versée depuis 4 ans par la CCBDP au CIAS n'est pas à l'origine de l'augmentation des impôts par cette collectivité, mais qu'il s'agissait de compenser la baisse des dotations de l'Etat afin notamment de pouvoir réaliser en 2016 les programmes de travaux de voirie des communes lui ayant transféré des moyens matériels, humains et financiers pour ce faire.*
3. *Madame Christine VERGEZ rappelle que la commune n'a pas de programme démesuré d'investissement, mais au contraire des projets faisant priorité et consensus comme notamment la démolition du bâtiment LECARDEUX et la réalisation d'un parking, mais aussi les travaux de mise aux normes de l'accessibilité de la Mairie.*
4. *Monsieur Jérôme BOULLET propose dans un souci permanent d'économies, qu'un seul bulletin d'information LALINDE MAG soit réalisé par an, vu la communication déjà opérée par la ville : site internet, presse, ...*
Monsieur Michel COUDERC répond que ce journal est très prisé des lindois et surtout des personnes âgées n'ayant pas forcément accès à internet ou à la presse locale, et que ce dernier fera l'objet d'une diminution sensible de son nombre de pages, ceci par souci d'économie
5. *Madame Esther FARGUES se félicite de l'assouplissement de la position de Mr BREGEGERE sur la fermeture de l'ancien chemin de halage du canal lui appartenant à Port de Couze.*
Monsieur Christian BOURRIER répond que ceci est le fruit d'une négociation, et d'un accord restant toutefois fragile, conclu entre Mr BREGEGERE et Monsieur Christian ESTOR, la CCBDP se trouvant également directement impactée au titre de son projet Vélo Route.